



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

21/08/2015

Dossier complet le

31/08/2015

N° d'enregistrement

F09315 P0 181

### 1. Intitulé du projet

RD 993 - Rectifications ponctuelles dans le secteur des chaures entre les PR 6+800 et 7+150  
Commune de la Beaume

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Marie BERNARD, Président du Département des H-A

RCS / SIRET

2 2 0 5 0 0 0 1 1 0 0 0 8 9

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Rectification de deux virages entre les PR 6+800 et 7+150 de la RD
7a) Ponts d'une longueur inférieure à 100 m	Reconstruction du pont de chaire de 6 m d'ouverture situé au PR 6+950

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à rectifier deux virages de part et d'autre du cours d'eau de chaire. La plateforme routière sera composée d'une chaussée en enrobé de 6,50 m bordée par une bande dérasée revêtue de 50 cm et une berme de 50 cm en terre végétale. La longueur de l'aménagement est de 300 mètres.

Un nouvel ouvrage hydraulique sera reconstruit en aval, il présentera un biais plus prononcé. La structure envisagée de l'ouvrage est un cadre préfabriqué. Son ouverture est de 6 mètres et le tirant d'air est de 3,70 m.

Le pont voûte existant sera démoli.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le secteur est marqué depuis le village de la Beaume en direction d'Aspres-sur Buëch par une ligne droite de près de 1,5 km suivie d'une courbe puis d'une contre-courbe dont les rayons sont inférieurs à 50 m. La perception du pont de chaure est difficile et le virage à la sortie de l'ouvrage hydraulique est très serré créant des situations dangereuses de sortie de route.

Les objectifs du projet sont d'améliorer les conditions de sécurité et de confort sur la zone concernée en assurant de bonnes conditions de visibilité à l'approche des virages et de l'ouvrage. Le projet n'a ni pour objectif ni pour conséquence une augmentation de la capacité de l'itinéraire.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet comprend les travaux de:

- terrassements (déblais/ remblais),
- démolition de l'ouvrage existant,
- assainissement de la plateforme routière,
- construction du nouvel ouvrage de franchissement du cours d'eau de chaure,
- revêtement,
- mise en place d'équipements routiers (dispositifs de retenue, signalisation horizontale et verticale)

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux vont perturber les conditions de circulation au droit du chantier. Compte-tenu de l'implantation du nouvel ouvrage hydraulique, il est nécessaire de démolir préalablement la voûte existante. Il est donc prévu de mettre en place une déviation provisoire en amont du pont pendant toute la durée du chantier (3 mois environ). La longueur de la déviation sera de 50 m. La circulation sera en sens unique et alternée à l'aide de feux tricolores.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de l'article L.214-1 du Code de l'environnement - Rubrique 3.1.2.0

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de l'aménagement	300 m
Largeur de la plateforme routière	7,50 m
Longueur de l'ouvrage	6,70 m
Gabarit hydraulique de l'ouvrage	3,70 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RD 993 - La Beaume  
Lieux-dits "Pré neuf" et  
"Champ des Bayles"

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5 ° 39' 25 " E Lat. 44 ° 32' 47 " N

Point d'arrivée : Long. 5 ° 39' 41 " E Lat. 44 ° 32' 43 " N

Communes traversées :

La Beaume (05140)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe en zone NC au plan d'occupation des sols. Il s'agit d'une zone naturelle dont les activités dominantes qui peuvent y être exercées sont de nature agricole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé le 19 janvier 1991

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de la ZNIEFF de type 2 n° 05-127-100 "Beauchêne occidental - montagne d'Aureille - bois noirs - bois des Fanges - bois de la Longeagne"
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Altitude moyenne : 836 mètres
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à une distance de 4,8 km du parc naturel régional des Baronnies Provençales (décret n°2015-56 du 26 janvier 2015)
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral n°2006-23-4 du 23 janvier 2006 ne concerne pas la RD 993.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZPPAUP.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe à ce jour aucun plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la Commune de la Beaume. Les risques naturels identifiés sont : - sismicité (zone 2 - faible) - inondation (ruisseau de chauranne)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage d'eau potable. Deux zones de captage "les nais" et "l'escondue" ont été identifiés à respectivement 2 km et 2,3 km de l'aménagement projeté.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 4,2 km du site classé "Abords du col de Cabre "
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites Natura 2000 sont distants de 7,5 km et 6,5 km du projet. Il s'agit des SIC "Dévoluy Durbon Charance Champsaur" et "Le Buëch"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors du périmètre de protection du cadran solaire du col de cabre, inscrit au titre des monuments historiques. Le monument est situé à 3,1 km du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet départemental génère 370 m <sup>3</sup> de déblais et 1130 m <sup>3</sup> de remblais. Compte-tenu des caractéristiques du sol reconnues lors de sondages, il sera nécessaire d'approvisionner le chantier en remblais d'apport de carrière, soit environ 1000 m <sup>3</sup> . La terre végétale issue du décapage sera mise en oeuvre sur les talus de remblais et en accotements et délaissés, son volume est estimée à 440 m <sup>3</sup> .
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le cours d'eau de chaure n'est pas répertorié dans le réseau piscicole. Une visite sur site a été organisée le 11 juin 2012 en présence de M. POGNART des services de l'ONEMA. Il a conclu à l'absence d'enjeu sur le milieu aquatique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant situé en dehors de zones à sensibilité particulière énumérées au paragraphe 5.2, il n'y a pas d'incidences sur les zones concernées.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones impactées par l'aménagement sont essentiellement des landes. L'emprise nécessaire représente une surface d'environ 700 m <sup>2</sup> .
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux vont générer des nuisances sonores provenant des engins de chantier (pelle mécanique, camion toupie...) au niveau des habitations situées à 140 mètres en amont du chantier (hameau des Chaures). Compte-tenu d'un chantier sans complexité particulière de 3 mois de délai, ces nuisances sont considérées comme faibles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'assainissement de la plateforme routière est composé de fossés en pleine terre et d'exutoires (canalisation 400 mm). Le rejet des eaux pluviales se fera dans le milieu naturel. La surface imperméabilisée est de 1950 m <sup>2</sup> , elle est équivalente à la situation actuelle.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les délaissés de la route départementale seront décroûtés et seront recouverts de terre végétale. La surface des délaissés est estimée à 360 m <sup>2</sup> . Les croûtes d'enrobé seront évacués puis retraités conformément à la réglementation par les entreprises en charge des travaux.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant situé dans aucune zones réglementaires identifiées au 5.2 du présent formulaire ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités présentes à proximité du projet sont principalement agricoles et sylvicoles. Les accès desservant les parcelles seront rétablis dans le cadre des travaux.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de rectifications ponctuelles de la route départementale n°993 dans le secteur des chaures consiste à modifier les caractéristiques géométriques de la voie sur un linéaire de 300 mètres afin d'améliorer une chicane. Un nouvel ouvrage hydraulique de 6 mètres de longueur sera construit pour franchir le cours d'eau de chaure.

Au regard des contraintes réglementaires du secteur, l'aménagement ne se situe dans aucun site environnemental protégé (Natura 2000, ZNIEFF), ni site classé ou périmètre de protection d'un monument historique, ni périmètre de protection de captage d'eau potable. Les surfaces d'emprise du projet relativement faibles sont principalement de nature de landes. Le projet n'a ni pour objectif ni pour conséquences une augmentation de la capacité de l'itinéraire.

Les travaux relatifs à la construction de l'ouvrage hydraulique feront l'objet de précautions particulières en terme de protection contre toute pollution du cours d'eau notamment en installant des filtres anti-pollution en aval de la zone de travaux. Un dossier de déclaration "loi sur l'eau" est en cours d'instruction par les services de la DDT.

Sur la base de ces éléments, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

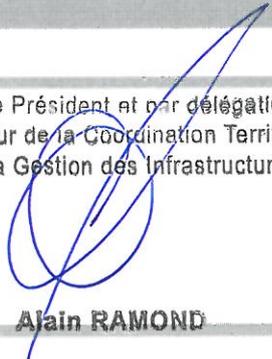
GAP

le,

19 AOUT 2015

Signature

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur de la Coordination Territoriale  
et de la Gestion des Infrastructures

  
Alain RAMOND